**Agent(e) d'entretien**

Date de publication :20/02/2025

**Familles de métiers**

Travaux, maintenance et entretien

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Activités intérieures
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

* Agent(e) de propreté
* Technicien(ne) de surface
* Agent(e) de nettoyage

**Définition du métier**

Une belle expérience de visite dans un site de loisirs ou culturel passe par des lieux propres et bien entretenus ! C'est le rôle de l'agent(e) d'entretien.

Intervenant souvent en équipe sur une zone ou un équipement ciblé du site et selon un planning défini, ce/cette professionnel(le) de la propreté veille aussi bien à l'hygiène des sanitaires qu'au nettoyage rigoureux des sols, des allées, des couloirs ou des salles de spectacle.

Présent(e) tout au long de la journée, il/elle peut également être en contact avec les visiteurs, et leur apporter quelques renseignements.

**Particularités**

Pic saisonnier

**Code ROME**

Agent / Agente de propreté de locaux

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Faire preuve d'autonomie
* Travailler en équipe
* Respecter des règles, des consignes, normes et procédures opérationnelles
* Etre à l'écoute des visiteurs et se rendre disponible

**Compétences techniques**

* Vérifier le contenu du chariot de ménage et procéder à la préparation des solutions de nettoyage
* Sélectionner les produits et matériels de nettoyage adaptés
* Entretenir, nettoyer un produit ou du matériel
* Entretenir, nettoyer un espace, un lieu, un local
* Sécuriser le périmètre d'intervention
* Evacuer et trier des déchets, des produits
* Adapter et optimiser sa pratique au contexte et aux risques professionnels (gestes, postures, ergonomie)
* Alerter, demander un appui ou un arbitrage en qualifiant la nature du problème
* Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
* Prévenir et résoudre les conflits en appliquant les consignes de l'entreprise

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans l'entretien de surfaces est un plus mais pas indispensable.

**Formation appréciée**

* Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Agent de propreté et d'hygiène
* Titre Professionnel (TP) Agent de propreté et d'hygiène
* Toute certification spécialisée dans l'hygiène des locaux et surfaces

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences